



Règlement intérieur Greux

Art 1 : Chaque membre du club est tenu de respecter le matériel de la salle.

Art 2 : Pour des raisons d'hygiène et de propreté, il est strictement interdit de marcher pieds nus en dehors des tatamis, **d'avoir un kimono propre et une hygiène corporelle irréprochable.**

Art 3 : Le nettoyage et désinfection de la salle est assuré par un responsable ou enseignant du club.

Art 4 : Un certificat médical et une autorisation parentale pour les mineurs sont obligatoires à l'inscription.

Art. 5 : **Les cotisations et licences pour la saison sportive sont payables à l'inscription, pour toute la saison.**

Art .6 : Toute attitude négative, manque de respect, manque d'hygiène, est passible d'une résiliation pour la saison en cours, le comité peut en prendre la décision. Le comité peut décider de refuser une prise de licence.

Art 7 : **Tout licencié n'ayant pas réglé sa cotisation pourra se voir interdire l'accès à la salle et aux tatamis.**

Art 8 : Toute absence prolongée pour raison médicale devra être confirmée par un certificat médical.

AUCUNE REMISE DE COTISATION NE SERA FAITE (sauf justificatif Médical)

Art 9 : Par respect pour l'entraîneur et les autres participants, il est recommandé d'être ponctuel aux heures d'entraînement.

Art 10 : Le club décline toute responsabilité :

- ❑ Dans les accidents qui pourraient survenir en dehors des heures d'entraînement.
- ❑ Des accidents pouvant survenir du fait de trafic important avant et après chaque entraînement.
- ❑ En cas de vol dans les vestiaires et dans la salle (venez si possible sans montre, bijoux et autre objet de valeur)

Art 11 : **Les entraînements sont effectués par :**

Stéphane TOUSSAINT CN 2^e Dan. CQP. MAM et BPJEPS.APT **DT du Club**

Raphael EFFERTZ CN 2^e Dan. BE Judo, spécialiste Self Défense, Ju Jitsu

Clément JACQUIN 1^{er} Dan. CQP.MAM.

Léane BRAULOTTE et Thomas LEFER (formation CQP MAM).

Guillaume RICHARD CM. BPJEPS APT, spécifique Taïso.

En cas d'absence de celui-ci, UNE CEINTURE NOIRE diplômée AS du club peut assurer le cours en accord avec l'entraîneur ou le président (Ne laissez jamais votre enfant seul devant la porte si un responsable du Club n'est pas encore présent.)

- Les horaires d'entraînements :

SAISON 2023/2024

Mardi :

Judo 6-8 ans (2017-2016)	de 18H15 à 19H15
Taïso Douce	de 19H15 à 20H15

Mercredi :

Baby Judo 4-5 ans (2020-2019-2018)	de 17H à 18H00
Judo 9-10 ans (2015 à 2013)	de 18H à 19H00
Judo 11- 13 ans (2012-2011-2010)	de 19H à 20H00
Judo de 13 ans à Adultes + JUDO Adapté	de 20H à 21H00

Jeudi :

Défense perso/combat (à partir de 2009)	de 18H30 à 19H30
Taïso (renforcement musculaire complet)	de 19H30 à 20H45

Vendredi :

Judo 6- 9ans (2017-2016-2015-2014)	de 18H00 à 19H00
Judo 10-13 ans (2013-2012-2011-2010)	de 19H00 à 20H15
Judo de 13 ans à Adultes + Judo adapté	de 20H15 à 21H45

2ème Samedi de chaque mois :

Défense Personnelle/Combat spécifique Adultes de 10h15 à 11h30
(apprendre à se défendre) Tarif spécifique pour extérieurs non licenciés

* Infos pratiques pour tout adhérent à l'association :

- **La Licence :** elle est obligatoire et non remboursable, elle permet l'inscription à la FFJDA

- **La cotisation :** le versement d'une cotisation remplit le double objectif d'adhérer au projet associatif et de contribuer au fonctionnement de l'association ; et de ce fait, l'adhésion à une association, matérialisée par une cotisation, n'est pas synonyme de prestation, donc d'aucun remboursement.

Art 12 : Toutes suggestions ou réclamations sont à faire au Président :

Eddie TOUSSAINT
22 Charrière de Boulémont
88300 MONT LES NEUFCHATEAU
Tél :06 30 26 87 59
Mail : eddie.toussaint@sfr.fr

et seront soumises lors d'une prochaine réunion du comité.

TARIF Licence (41€) + Cotisation (payables à l'inscription)

Pour des raisons pratiques, à votre convenance, nous vous proposons un fractionnement

Aides aux paiements :

Tarifs pour un minimum de 2 entrainements par semaine

Tarifs Toutes Pratiques (x activités)	Total A Payer	1 ^{ER} VERSEMENT <u>A l'inscription</u> <i>*Fractionnement</i>	2eme VERSEMENT à l'inscription <u>Retiré en JANVIER</u> <i>*Fractionnement</i>	3eme VERSEMENT à l'inscription <u>Retiré en AVRIL</u> <i>*Fractionnement</i>
1^{er} LICENCIE	181€ ou :	81€	50€	50€
2 ^{ème} LICENCIE même famille	171€ ou :	71€	50€	50€
3 ^{ème} LICENCIE même famille	161€ ou :	61€	50€	50€
4 ^{ème} LICENCIE même famille	141€ ou :	56€	45€	40€
5 ^{ème} LICENCIE même famille	41€	41€	GRATUIT	GRATUIT

Ou pour 1 seul entrainement/semaine

Tarifs BABY JUDO ,TAISO , Judo, Défense Perso/combat	161 € ou :	71€	45€	45€
2 ^{ème} LICENCIE même famille	151€ ou :	61€	45€	45€
3 ^{ème} LICENCIE même famille	141€ ou :	51€	45€	45€
4 ^{ème} LICENCIE même famille	131€ ou :	41€	45€	45€



Art 13 : Toute inscription au club sera faite en connaissance et en acceptation du présent règlement

Infos aux COMPETITEURS Judo

- Tout stage, tournoi, de ligue, de fédération sera pris en charge par le club (avec justificatif à fournir dans les plus brefs délais)
- Toute entrée d'un athlète en structure de haut niveau (Pôle, Crej, Insep) sera aidé à hauteur de 300€ (équivalent pack sportif), somme versée en fin de saison selon une présence régulière au club durant la saison.
- Pour tout autre stage ou tournoi ou formation, le comité ou l'entraîneur statuera au préalable, à condition d'en avoir fait la demande.
- Pour assurer un encadrement lors de chaque manifestation et compétition, un ou des responsables du club seront à vos côtés.
- Un transport collectif pourra être mis en place et garantira le déplacement des compétiteurs. (Non systématique)
- Des frais de déplacement pourront être attribués (si aucun transport collectif n'a été programmé), à condition d'assurer un co-voiturage et d'en faire la demande ou, pour les personnes imposables, les frais de déplacement peuvent être déduits des impôts en établissant la liste des frais et le faire valider par le président du club ou le trésorier.
- L'enseignant tiendra compte des participations aux différentes manifestations pour le passage de GRADE.

Toutes ces conditions seront respectées tant que nos partenaires resteront généreux et reconnaissants, nos résultats, notre engagement en dépendent

Le : .. / .. /

Signature adhérent (ou représentant légal):



JUDO TAISO GREUX

Formule PARRAINAGE

Chaque Judoka licencié la saison précédente, renouvelant son adhésion pourra se faire rembourser le montant de sa licence (41€) sur la fin de saison, en parrainant **un nouveau judoka** à son club, qui sera à jour de cotisation.

Conditions :

- Le nouveau licencié n'aura pas été inscrit la saison précédente au Judo Taiso Club de Greux.
-

Nom et Prénom du Parrain :

Nom et Prénom du Filleul :

Pour les Mineurs, Signature du représentant légal :

- **pour le Parrain :**

- **pour le Filleul :**

Remboursé le :

Chèque de 41 € :

Validation du Club :



JUDO TAISO GREUX



Certificat Médical

Je soussigné(e),
Docteur.....

Certifie
que.....

Né(e) le / / ,à

Ne présente à ce jour, aucune **contre-indication, cliniquement apparente, à la pratique** du Judo, Jujitsu, Taïso en club et en compétition.

Fait à

Le.....

Signature et cachet du Médecin.
(Idem sur le Passeport FFJDA)



Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement atteste, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Attestation sur l'honneur : Me, Mr.....

Nom, Prénom du licencié :

Signature représentant légal :

